

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Vu l'article L 712-1 du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean-Jaurès en vigueur,
Vu les statuts du département Documentation, archives, médiathèque et édition,
Vu la délibération du CA plénier du 23 février 2023 portant élection d'Emmanuelle GARNIER,
Présidente de l'Université Toulouse - Jean Jaurès,
Vu le résultat de l'élection du-de-la directeur-riche lors du Conseil de département
Documentation, archives, médiathèque et édition en date du 16 mai 2023,
Vu le résultat de l'élection du-de-la directeur-riche adjoint-e lors du Conseil de département
Documentation, archives, médiathèque et édition en date du 16 mai 2023,

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Mylène COSTES est élue directrice adjoint-e du département Documentation, archives, médiathèque et édition, à compter du 17 mai 2023.

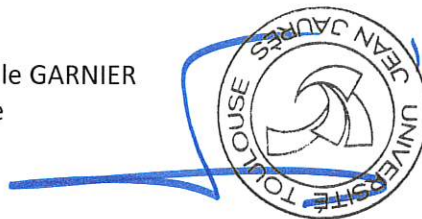
Son mandat prendra fin en même temps que celui de la directrice, Madame Isabelle THEILLER, à savoir le 16 mai 2027.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 17 mai 2023

Emmanuelle GARNIER
Présidente



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.